



**COMITE DE DIRECTION**  
**Bureau Exécutif**  
**PROCÈS-VERBAL n°09**

---

**Réunion du :** Jeudi 10 janvier 2019

---

**Présidence :** Me Eric BORGHINI

---

**Présents :** Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Vincent CASERTA, Noël MANNINO, Mathieu SAVY

---

**Excusé :**

---

**MODALITÉS DE RECOURS**

*Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.*

---

**Le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction « dématérialisé », par courrier électronique adressé à l'ensemble des membres.**

**CONDOLEANCES**

Le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances :

- aux dirigeants du club JSA ST ANTOINE et à la famille de M. Jean PORTELLI, ancien Président du club, décédé.
- aux dirigeants des clubs AS ROGNAC, BERRE SC et à la famille de M. Joël FAVILLI, anciennement Président des clubs, décédé.

**TERRAINS**

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, le Bureau Exécutif procède aux décisions ci-dessous :

**A) TERRAINS**

**1) Changement de niveau**

- STE CECILE LES VIGNES : stade Eric Cantona / NNI 841060101 / classé en niveau 5
- TARASCON : Stade Cassin / NNI 131080401 / classé en niveau 6
- TARASCON : stade Georges / NNI 131080301 / classé en niveau 6
- MALIJAI : stade Gombert / NNI 041080101 / classé en niveau 6
- BRIANCON : stade Salah Bekkouche / NNI 050230101 / classé en niveau 6S

**2) Confirmation de classement**

- SARRIANS : stade Marcel Reynaud / NNI 841220101 / classé en niveau 5
- LA ROQUETTE SUR SIAGNE : stade Joseph Ferrero / NNI 061080101 / classé en niveau 5
- LA BATIE NEUVE : stade Yvon Didier / NNI 050170101 / classé en niveau 6S
- L'ARGENTIERE LA BESSEE : stade du Quartz / NNI 050060101 / classé en niveau 6S

## B) ECLAIRAGES

### 1) Classement initial

- SISTERON : stade Lanza 2 / NNI 042090102 / classé en niveau E5

### 2) Confirmation de classement

- LA GARDE : stade Guy Mocquet 3 / NNI 830620203 / classé en niveau E5
- ST CANNAT : stade Albert Barre 3 / NNI 130910103 / classé en niveau E5
- SOLLIES PONT : stade Jean Murat / NNI 831300101 / classé en niveau E5

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CROS désigné à l'Assemblée Générale du 17 mars 2018 fait un appel à candidature pour 2 postes à pourvoir :

- 1 poste féminin réservé à une représentante d'une Fédération de la catégorie des Fédérations Olympiques non représentée à ce jour au Conseil d'Administration du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 1 poste devenu vacant ouvert à un ou une représentant(e) de Ligue ou Comité Régional (quelle que soit la catégorie) non déjà représenté à ce jour au Conseil d'Administration du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Véronique LAINE souhaite candidater au poste féminin réservé à une représentante d'une Fédération de la catégorie des Fédérations Olympiques.

Le Comité Exécutif, dans sa séance du 10 janvier 2019, entérine cette candidature et adressera le dossier de candidature au CROS.

Noël MANNINO  
Secrétaire Général